

culier. Devons-nous fermer la porte aux catégories interdites, ou devons-nous les admettre? L'article 3 de la loi d'immigration mentionne de 25 à 30 catégories interdites: imbéciles, faibles d'esprit, idiots, épileptiques, prostituées et entremetteurs,—quoique ces termes désignent,—toutes ces catégories sont interdites. Maintenant, si je saisis bien la portée des plaintes formulées contre le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), on devrait admettre au moins certaines de ces catégories, et l'incident McConachie a soulevé la question. Mais, comme je l'ai dit, il s'agit de quelque chose de beaucoup plus important. Pourquoi permettrions-nous l'entrée de ces catégories au pays? Je ne m'occupe pas si oui ou non la loi permet leur entrée, ou si le ministre de l'Immigration peut leur permettre de débarquer, je veux savoir si le ministre a bien fait de leur refuser l'entrée au pays. Lorsque j'étais ministre provincial, en charge du département du Travail et de la Santé, j'avais à faire rapport sur un grand nombre d'immigrants de la Saskatchewan.

Je m'étais aperçu que, même après un triage aussi serré que possible, il entraient de temps en temps des indésirables qu'il fallait exclure du pays. Alors pourquoi permettrait-on délibérément à ces catégories interdites d'entrer, ces catégories que j'ai décrites? Il y a une grosse question en jeu. Si j'interpète comme il faut l'attitude de l'honorable député d'Halifax et d'autres membres de l'opposition, ceux-ci demandent que les deux membres de la famille McConachie dont j'ai parlé et dont l'un est exclu soient autorisés à entrer au pays. Si nous laissons entrer les faibles d'esprit, que ferons-nous des idiots, des imbéciles, des épileptiques et des autres, spécifiés dans l'article 3, c'est-à-dire quinze ou vingt catégories interdites? Si on en laisse entrer un, pourquoi pas deux et pourquoi pas mille? Si on laissait entrer une personne d'une de ces catégories interdites, celles qui appartiennent aux autres pourraient en faire autant. Voilà le point sur lequel nous ne tombons pas d'accord avec nos collègues d'en face. Nous compatissons avec ces malheureux, mais, par contre, nous croyons qu'on doit les exclure comme dans le passé. A cet égard, on ne peut transiger.

L'hon. M. EDWARDS: Le ministre de l'Immigration a laissé entrer...

L'hon. M. MOTHERWELL: S'il vous plaît, j'ai droit à mes quarante minutes, après cela, vous parlerez tant que vous voudrez. Il faut que ces gens-là restent d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique; on ne peut pas, comme moyen terme, les abandonner au milieu de l'océan. Or, puisque nos honorables collègues

[L'hon. M. Motherwell.]

d'en face se plaignent de ce que le ministre de l'Immigration les laissent de l'autre côté de l'Atlantique, c'est donc qu'ils veulent les avoir de ce côté-ci. Eh bien! à chacun ses goûts.

L'hon. M. EDWARDS: Le ministre de l'Immigration...

Quelques DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

L'hon. M. MOTHERWELL: Voici trois semaines que j'écoute les boniments des membres de l'opposition. Ils devraient pouvoir rester tranquilles pendant quarante minutes; je l'ai bien été pendant près de quarante jours.

Je ne peux pas discuter la question de l'immigration sans faire au moins allusion au très beau discours de l'honorable député de Vancouver-Nord (M. McRae). Je ne sais vraiment comment l'aborder.

Plusieurs DEPUTES: Bravo! bravo!

L'hon. M. MOTHERWELL: Attendez! Rira bien qui rira le dernier. Je connais l'honorable député depuis vingt-cinq ans. Dès 1902, j'avais le plaisir de connaître la compagnie Davidson, McRae. Mais la proposition était alors bien différente de celle qu'a faite l'honorable député, vendredi dernier. Il s'agissait, pour une moitié, d'un dollar l'acre et, pour l'autre, de terrain gratis, ce qui faisait une moyenne de 50c. l'acre. Comment pouvait-on perdre avec un projet semblable? C'était comme descendre une côte avec vent arrière. N'importe qui pouvait réussir avec une proposition de la sorte. Mais le projet dont l'honorable député nous a fait part vendredi dernier vise le défrichement d'une immense étendue de terrain broussailleux à raison de \$12.50 l'acre. Monsieur l'Orateur, connaissez-vous quelqu'un qui puisse débarrasser ces terrains à raison de \$12.50 l'acre? Moi, pas. C'est juste un peu plus du double de ce qu'il en coûte pour mettre un terrain de la prairie en état d'ensemencement. Comment pourrait-on nettoyer un terrain de broussailles pour \$6.50 de plus seulement par acre qu'un terrain de prairie? C'est absolument impossible. Mais au taux fixé par l'honorable député, cela représente une dépense de 300 millions de dollars. Cela aurait au moins un résultat: c'est que le ministre des Finances n'aurait plus d'excédents à annoncer à la Chambre. Trois cent millions de dollars! Cela coûterait deux fois plus, ou bien je ne m'y connais pas en fait de défrichement de broussailles. Si l'honorable député est vraiment aussi confiant dans son projet qu'il paraît l'être, je lui conseille d'en saisir le comité de l'agriculture où les autres projets d'immigration sont à l'étude. Je voudrais savoir ce que certains agriculteurs